

DOSSIER DE DEMANDE OBTENTION DE L'AGRÉMENT JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE

Nom – dénomination :

I. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° SIRET

Déclaration en Préfecture

Date:

N° (n° à 9 chiffres commençant par W)

W.

Adresse du siège social :

Code postal

Commune

Adresse de gestion ou de correspondance si
différente

Code postal

Commune

Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone :

Courriel

Identification de la personne en charge de la demande d'agrément (si différente représentant légal)

Nom		Prénom	
Fonction			
Téléphone :			
Courriel			

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (Indiquez le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

--

Moyens humains de l'association

Nombres de bénévoles (personne contribuant à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)	
Nombre de volontaires (personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique comme par ex. le service civique)	
Nombre total de salariés	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre d'adhérents	

Composition des instances dirigeantes	Femmes	Hommes	Dont 16/20 ans	Total
Nombre de personnes au bureau de l'association				
Nombre de personnes au conseil d'administration de l'association				

Élection et réunion des instances dirigeantes	Date élection	Durée mandat	Fréquence de réunions par an
Bureau de l'association			
Conseil d'administration			

Pièces à joindre : fournir une liste des membres du bureau et du conseil d'administration (Nom-Prénom – date de naissance – nationalité – adresse postale)

II. Informations sur l'association

La notion d'Éducation Populaire fait référence à un projet de démocratisation des savoirs et de la culture, d'émancipation individuelle et collective, de formation du citoyen et à des méthodes éducatives, collectives.

La pédagogie proposée favorise l'expression, la participation, la créativité, la prise de responsabilité, la solidarité, l'épanouissement, etc.).

Présenter et préciser clairement ci-dessous en quoi les actions/activités de votre association s'inscrivent dans une dynamique de jeunesse et/ou d'éducation populaire :

Motif de la demande d'agrément d'une association de jeunesse et d'éducation populaire

L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est un label de qualité qui établit la relation privilégiée entre le ministère et l'association. A ce titre, l'agrément confère, selon les cas et sous certaines conditions, divers avantages. En conséquence et afin de mieux connaître l'association qui demande un agrément, veuillez compléter le questionnaire suivant

Agrément demandé pour les avantages éventuels suivants :	OUI	NON
1 - Label de qualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 - Octroi d'aides :		
FDVA - Fonds pour le développement de la vie associative (DRAJES)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poste FONJEP (aide sur poste salarié pour le développement du projet associatif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aides des collectivités locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 - Possibilité d'exercer certaines activités		
Dérogation temporaire d'ouverture d'un débit de boisson (mairie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obtenir un agrément de l'Éducation nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 - Exonérations fiscales ou allègements des cotisations sociales pour l'emploi de personnes salariées (URSSAF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 - Tarifs privilégiés sur les redevances à acquitter à la SACEM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 - Capacité juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 - Autre (à préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour tout renseignement sur les conditions d'attribution des divers avantages, s'adresser directement à l'organisme correspondant (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Mairie, URSSAF, SACEM...).

VI. Attestations

Je soussigné (e), représentant (e) légal de l'association sollicite tronc commun d'agrément au regard des motifs évoqués ci-dessus.

L'association s'engage à communiquer annuellement au service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative de l'Aube, la composition des instances dirigeantes et les rapports moraux, d'activités et rapports financiers.

Nom et
signature :

Date:

Conditions et différentes pièces à fournir obligatoirement pour la constitution du dossier d'agrément

Association :

Année en cours :

	Si demande agrément JEP en même temps que tronc commun	Si demande agrément JEP uniquement	Cadre réservé à l'administration	
Le dossier présent de demande d'agrément	X	X		
Les statuts en vigueur de l'association ainsi que le règlement intérieur s'il existe, signés par deux personnes faisant partie du bureau de l'association		Seulement si modification depuis obtention du tronc commun d'agrément		
La copie des récépissés des déclarations en Préfecture				
La composition du conseil d'administration avec l'indication des noms, prénoms, professions, dates de naissance, et domiciles des membres de ces instances.		Dernier changement en date		
Le rapport moral et financier présenté lors des deux dernières assemblées générales		X		
Le rapport d'activité des deux derniers exercices		X		
Le compte de résultat des deux derniers exercices		X		
Le budget prévisionnel en équilibre pour l'année en cours		X		

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande :

Avis du service à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative de l'Aube

N° d'agrément :

Date d'agrément :

Le silence gardé pendant quatre mois par l'autorité administrative à compter de la réception de la demande d'agrément vaut décision implicite de rejet de la demande.